



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 novembre 2018, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 328 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 328 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 9^e JOUR DE NOVEMBRE 2018

Pierre-Alain Bouchard
Greffier